

La municipalité de Bassignac à l'épreuve de la Grande Guerre.

Alors que s'achève en cette année 2019, le cycle des commémorations autour du centenaire de la Grande Guerre, je me suis interrogé sur les conséquences qu'avait pu avoir ce conflit majeur, à l'échelle de la commune de Bassignac.

C'est dans le registre du conseil municipal de l'époque que l'on trouve les délibérations ayant trait aux circonstances de la guerre de 1914-1918. À leur lecture, on prend la mesure du choc que fut la Première Guerre mondiale qui n'a pas épargné la population de Bassignac qui vivait pourtant loin du front.

Le conseil municipal de Bassignac en 1914.

En 1914, la municipalité de Bassignac se compose de douze conseillers en place depuis les élections municipales de mai 1912. À cette époque, les femmes n'ayant pas le droit de vote, l'assemblée est exclusivement masculine. La moyenne d'âge des élus est autour de 50 ans, le plus jeune d'entre eux à 35 ans, le plus âgé, 69 ans.

Maire de la commune depuis vingt-huit ans, Antoine Cirgoudou, est également conseiller d'arrondissement depuis son élection en juillet 1910. Il occupe également la fonction de vice-président du comice agricole de Saignes. Comme son père, marchand colporteur, il a construit sa fortune en pratiquant pendant des années le métier de marchand de toile. En 1914, il vit désormais en notable, jouissant paisiblement des rentes que lui procure l'exploitation de sa propriété de Charlus. « *Défenseur avisé d'un élevage sélectionné* », il consacre une partie de ses efforts à l'amélioration son exploitation, confiée à un fermier, en introduisant des méthodes de culture modernes. Sans enfants, il vit avec son épouse et leur cuisinière, dans une demeure qu'il s'est fait construire au hameau de Lachamp.

Antoine Cirgoudou est secondé dans sa charge de maire par son fidèle adjoint Antoine Vergne, membre du conseil depuis 1896, propriétaire cultivateur du village de Montgroux. Les autres membres de l'assemblée municipale sont tous domiciliés sur le territoire de la commune. On relève la présence d'Antoine Besson, ancien négociant, qui a investi sa fortune en janvier 1898 dans l'achat du domaine et du château de Bassignac. Le village de Brousse est représenté par un cultivateur, Albert Antignac, père de six enfants, le plus jeune membre du conseil. En plus du maire, le village de Charlus compte deux autres élus, Guillaume Talamy et Léger Jouvenel, tous deux cultivateurs. On relève également la présence du fermier d'Emprades, André

Antignac, ainsi que celle d'Antoine Chevalier du village de Parensol, ouvrier mineur, employé à la mine de Champleix. Le village de Vendes est de loin la localité la mieux représentée avec quatre conseillers municipaux : un menuisier, Jean Marche, un charron, Antoine Tissandier, un cafetier, Durand Delmas et un cultivateur, André Vignal.

La composition du conseil municipal de Bassignac en 1914 reflète la micro-société masculine de l'époque. Aux notables traditionnels (aristocratie) ont succédé des négociants ayant fait fortune dans le commerce et devenu par l'achat ou l'agrandissement de domaine des propriétaires rentiers du sol. Les cultivateurs sont de loin les plus nombreux (6). Le monde ouvrier de la mine n'est représenté que par un seul conseiller. On relève aussi deux artisans et seulement un commerçant.

La mairie se trouve à Bassignac, au chef-lieu. Elle est associée à la maison-école construite en 1882 et où exerce Le secrétaire de mairie, Claude Dusserre, instituteur de l'école publique de garçons, en poste depuis 1889.

Bassignac pendant la période 1914-1918, une petite communauté rurale, paysanne et ouvrière.

La commune qu'administre Antoine Cirgoudou n'est pas la plus peuplée du canton. Au dénombrement de 1911, Bassignac ne compte que 486 habitants. En plus du chef-lieu, composé du château et de l'église, séparés du groupe scolaire par la Sumène, la commune compte six « sections » de villages (Vendes, Charlus, Brousse, Le Fau, Montgroux, Parensol) auxquels viennent s'ajouter des hameaux. Avec ses 167 habitants, le village de Vendes est de loin le plus peuplé et le plus animé. L'activité est stimulée par la présence d'une petite exploitation minière de charbon dont la concession est exploitée par la « société anonyme des mines de Champleix », fondée en 1906. En 1914, les salaires moyens journaliers sont au fond de 4,81 francs par jour et au jour de 3,28 francs. En juillet 1917, l'effectif de la mine s'élève à 148 ouvriers, parmi eux, 75 français dont 56 sursitaires et 26 prisonniers de guerre, travaillent au fond. Le travail au jour est assuré par 45 ouvriers français dont 8 sursitaires. En 1920, l'effectif total retombe à 59 ouvriers. Jusqu'en 1926, l'activité minière de l'exploitation reste très irrégulière sans jamais être très importante avec une alternance d'activité et de mise en veille selon les possibilités d'écoulement du charbon.

La municipalité de Bassignac à l'épreuve de la Grande Guerre.

La présence de la mine et la proximité de la gare, située sur la commune voisine de Meallet, ont favorisé la prospérité du village de Vendes qui compte deux écoles, une école publique tenue par une institutrice laïque et une école privée (« le couvent »), fondée en 1898 par des sœurs congréganistes venues de la communauté de Saint-Joseph-de-Villecomtal dans le département de l'Aveyron. C'est à Vendes que sont installés les quelques commerces et artisans de la commune. On trouve en 1911, une boulangerie, une épicerie, un café, deux auberges, un hôtel, un savetier, des sabotiers, un charron et un menuisier.

Les autres villages forment des petites communautés de 60 à 70 personnes où vivent pour l'essentiel des familles paysannes pauvres. Toutes pratiquent une polyculture associant l'élevage de quelques vaches, moutons, chèvres, porcs et volailles et la culture du sarrasin, du seigle, du froment, de l'avoine ainsi que quelques arpents de terre consacrés à la pomme de terre.

On compte également la présence de deux moulins sur la Sumène, l'un à Bassignac, l'autre à Vendes. Outre la mine, l'industrie est également représentée par une briqueterie à Bassignac, propriété des familles Besson et Dallet.

Le choc de la mobilisation.

L'ordre de mobilisation générale, décrétée le samedi 1^{er} août 1914 pour le lendemain matin, dimanche 2 août, arrive en sous-préfecture de Mauriac vers 16 h 30. Comme le prescrit la loi, les maires sont en charge de répercuter l'information auprès des habitants de leur commune. Des gendarmes apportent l'ordre de mobilisation à la mairie et remettent au maire un paquet comprenant les affiches (mobilisation et réquisition) ainsi que les instructions. Les cloches de l'église sont alors « mises en branle » afin d'informer d'urgence les populations de la gravité de la situation tandis que l'information est répercutée au son du tambour par le garde champêtre dans les villages et hameaux de la commune.

En quelques heures, le quotidien des habitants de Bassignac bascule dans la guerre. Les hommes quittent leurs familles pour rejoindre leur casernement. Ils sont suivis par les convois d'animaux (chevaux, ânes, vaches...) et de récoltes qui sont réquisitionnés par les corps d'intendance de l'armée dans chaque ferme de la commune. L'unique boulanger de la commune se retrouve très rapidement sans farines. En cet

été 1914, le pain vient à manquer pour les plus pauvres et notamment les familles de mineurs. Le maire, Antoine Cirgoudou, doit agir au plus vite pour assurer de quoi manger aux « indigents ». C'est ce que précise, quelques mois plus tard, une délibération du 15 novembre 1914.

« Le président expose à l'Assemblée que pendant le mois d'août époque de la grande mobilisation, les habitants de la commune manquaient de pain et que le boulanger qui les approvisionnait ne pouvait trouver de farine et que dans ces conditions on avait réquisitionné les grains qui se trouvaient chez les cultivateurs, qu'on les avait fait moudre et fait fabriquer du pain. Il ajoute en terminant que ce grain n'a pas été payé, car une grande partie du pain provenant de cette farine a été distribué aux indigents, et qu'en conséquence il y a lieu d'ouvrir le crédit nécessaire pour payer cette fourniture. Le conseil oui cet exposé et après examen des factures fournies par M. Meydiou boulanger, ouvre à l'unanimité des membres présents un crédit de deux cent quarante francs à prendre sur les fonds libres pour solder les cultivateurs réquisitionnés ».

L'absence des hommes.

Suite à une instruction donnée aux maires du département par le Préfet du Cantal, le conseil municipal décide d'exonérer les familles des mobilisés des taxes prélevées pour l'année 1914. Il y a une volonté des autorités de soulager les familles des soldats mobilisés, et notamment les épouses et les mères, déjà largement éprouvées par le départ pour le front du père, du mari ou du fils. Le 20 décembre 1914, le conseil municipal émet donc un avis favorable « afin que les prestataires mobilisés soient exonérés de leur taxe pour l'année 1914 ». La délibération est accompagnée d'une liste des « prestataires mobilisés ». Le document comporte vingt cinq noms. Parmi-eux plusieurs sont père de familles et ont à charge plusieurs enfants comme ces deux soldats du village de Brousse, Henry Perry, chaudronnier ambulancier, et père de 3 enfants ou Albert Antignac, cultivateur et conseiller municipal, père de 6 enfants. En novembre 1915, le conseil s'oppose également à l'ouverture d'un crédit supplémentaire demandé par l'administration pour la réparation des chemins vicinaux. Les élus ne veulent pas que cette charge pèse sur le budget des familles des mobilisés.

« Le conseil est d'avis que les chemins ont été suffisamment réparés par les prestataires non mobilisés ; que la commune ne possède pas de

La municipalité de Bassignac à l'épreuve de la Grande Guerre.

fonds propres, et qu'en outre il ne serait pas convenable de faire payer les mobilisés qui accomplissent si vaillamment leurs devoirs au front.»

Le départ des hommes n'est pas sans conséquences également au niveau de la vie de la paroisse de Bassignac puisque les habitants se retrouvent privés de curé. L'abbé Siméon Astic prêtre en poste à Bassignac depuis septembre 1908 est également mobilisé comme infirmier militaire dès le mois d'août 1914. Les conseillers municipaux votent à plusieurs reprises en sa faveur une remise totale du loyer du presbytère qu'il doit à la commune. Cette largesse est consentie par les membres du conseil en raison des services que la sœur du curé rend à la commune en l'absence de son frère, notamment « en faisant le catéchisme aux enfants et en se mettant à la disposition des habitants pour leur procurer un prêtre quand ils en ont besoin ».

Le canton de Saignes vient également à manquer de médecins. Dans une délibération du 21 novembre 1915, les élus de Bassignac font part de leurs doléances au Préfet du département.

«Le canton de Saignes est complètement dépourvu de Médecins et qu'il y aurait lieu dans l'intérêt de la population civile de faire une demande à M. le Préfet afin qu'un docteur soit mis à la disposition dudit canton. [...] Depuis le début de la guerre il ne reste dans le canton de Saignes que le Docteur Broquin, homme très âgé, affligé par la perte de l'ouïe, complètement absorbé par le service de la mine de Champagnac, se trouvant en conséquence dans l'impossibilité absolue de visiter les malades qui l'appellent. Considérant que Bort et Mauriac se trouvent à une grande distance du canton de Saignes que le nombre des médecins de ces deux villes étant excessivement réduit, ceux qui restent sont très occupés et ne consentent à se déplacer qu'à des prix exorbitants que les ouvriers ne peuvent pas aborder et que de ce chef les malades ne peuvent être soignés convenablement. Considérant enfin que la présence d'un médecin au cœur du canton est absolument nécessaire le conseil pris le Préfet de considérer la présente délibération comme une demande faite auprès de son autorité pour obtenir qu'un docteur soit envoyé à Saignes le plus tôt possible.»

Le poids des réquisitions.

A cet impact humain s'ajoute le poids économique de la guerre. Chaque année, les exploitations agricoles doivent livrer à l'armée une partie de leurs récoltes, notamment en

fourrage. Avec l'allongement du conflit, le poids des réquisitions devient sujet de conflit entre les élus et les autorités militaires. En juillet 1918, le conseil municipal de Bassignac en vient à protester ouvertement contre l'ordre de réquisition pour la récolte de foin de 1918 qui prévoit que la commune doit livrer 300 quintaux métriques.

«Le conseil oui cette lecture reconnaît à l'unanimité que cette prestation est trop lourde surtout avec la petite quantité très déficitaire de 1918. En outre d'après les renseignements puisés à bonne source, il est établi que dans toutes les communes voisines qui récoltent beaucoup de fourrage, le contingent imposé par tête de bétail est de 40, 50 ou 60 kilogrammes au maximum ; tandis qu'à Bassignac la quantité s'élève à 90 kilogrammes. Devant cette inégalité de traitement et devant la pénurie qui va résulter de la récolte de 1918, le conseil municipal prie bien l'autorité supérieure de vouloir bien réduire dans la plus grande mesure possible la quantité demandée à la commune.»

Malgré l'opposition des élus, Le sous-intendant militaire reste dans un premier temps intraitable mais finit par ramener la prestation à 250 quintaux métriques.

La solidarité avec les victimes de la guerre.

Les délibérations municipales de la commune de Bassignac témoignent de l'effort de solidarité de la commune en direction des œuvres de guerre qui se multiplient. À plusieurs reprises, entre juin 1915 et septembre 1918, la municipalité, dont les ressources restent pourtant relativement limitées, accorde subventions ou secours aux multiples associations qui viennent en aide aux mutilés, aux prisonniers, aux orphelins de guerre, aux « rapatriés d'Allemagne » ou aux agriculteurs des régions dévastées. Les sommes versées par la commune s'échelonnent de 20 à 50 francs et sont prises sur les fonds disponibles du budget communal.

C'est une occasion pour sensibiliser les plus jeunes à l'élan patriotique. L'esprit de sacrifice est la règle et par patriotisme les enfants des écoles de la commune doivent aussi contribuer à l'effort national. En juin 1915, les membres du conseil décident que les 50 francs accordés, jusque-là, à « l'achat de livres de prix pour les enfants des écoles laïques » iront au financement de la « caisse des mutilés de la guerre ». Les remises de prix sont d'ailleurs supprimées, nul doute que l'instituteur se charge de son côté

La municipalité de Bassignac à l'épreuve de la Grande Guerre.

d'instruire les enfants sur le sens de cette mesure.

L'accueil des réfugiés

Les élus sont également très tôt confrontés à l'accueil des populations civiles déplacées venant d'Alsace, de la région parisienne, des territoires occupés du Nord de la France et de Belgique. On estime à 15000 personnes le nombre de ces civils déplacés dans le département du Cantal au cours de la Première Guerre mondiale.

Le Bassin minier d'Ydes-Champagnac accueille notamment des ouvriers belges et des français des bassins miniers du nord. En janvier 1915, la mine de Vendes embauche deux mineurs et quatre manœuvres belges. Cette arrivée de nouveaux habitants sur la commune n'est pas sans conséquences pour l'institutrice de l'école laïque de Vendes qui n'est pas en mesure de faire face à l'affluence des nouveaux élèves. Dans une délibération en date du 8 septembre 1918, les élus s'en plaignent auprès des autorités, tout en se refusant d'ouvrir une école supplémentaires à Vendes.

« Le Président donne lecture d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie, demandant la création d'une école spéciale de garçons au village de Vendes [...]. Considérant qu'il n'est pas possible de trouver actuellement un local pour l'installation de cette classe et que d'un autre côté on ne saurait envisager la possibilité de la construction d'une maison d'école ; qu'en reconnaissant que Mlle l'institutrice de Vendes est très dévouée, très zélée, qu'elle remplit dans la mesure du possible ses fonctions ; mais qu'étant douée d'une santé très délicate, elle éprouve des difficultés à donner satisfaction aux pères de famille de la localité. D'un autre côté la population scolaire est très flottante par suite de l'arrivée et du départ d'un grand nombre de réfugiés que les bâtiments de la mine permettent à la commune de recueillir et que dans cette situation il n'y a pas lieu de faire état présentement de ce nombre d'élèves, appelé à diminuer sensiblement à la fin des hostilités. En conséquence, le conseil croit que pour mettre un terme à la dite situation, il y aurait lieu de recourir à un sujet nouveau, qui doué d'une santé robuste, et d'une bonne énergie saurait accepter quelques élèves qui n'ont pas fréquenté l'école l'hiver dernier assurer une parfaite discipline, accompagnée d'un enseignement fructueux, et mettre un terme aux récriminations et donner satisfaction entière à tous les intéressés. Pour ces motifs qui lui paraissent très légitimes, le conseil à

l'unanimité prie l'autorité supérieure d'approuver la présente délibération ».

L'accueil des réfugiés représente une lourde charge de travail pour Claude Dusserre, le secrétaire de mairie. Quelques mois après la fin de la guerre, il est encore sollicité par des familles pour délivrer des certificats de résidence donnant droit à indemnité aux familles venus du nord. C'est le cas en mai 1919, pour cette famille de mineurs du Pas-de-Calais qui lui adresse une lettre manuscrite qui se trouve encore aujourd'hui dans le registre du conseil (NB : l'orthographe d'origine a été conservé).

*« Monsieur Dussert,
Pardonnez nous si nous venons vous donner un peu de dérangement ce serait pour vous demander d'avoir bien la bonté de nous envoyer le plutôt qui vous seras possible un certificat pour notre fils Raymond Poulet âgé de 18 ans comme quoi qu'il a été réfugiés avec nous dans le Cantal le 13 avril 1918 jusqu'au 27 septembre qu'il en est quitter qui n'as jamais était payer réfugiés. Il est né le 11 janvier 1901 à Bully nous comptons sur votre bonté Monsieur Dussert et nous vous remercions à l'avance nous mettons des timbres dans la lettre et nous sommes en attendant votre réponse. Recevez monsieur Dussert nos sincères salutations de nous et nos meilleurs souvenirs [...]. Voici notre adresse Mr Poulet Henri père Corons daix N°2 à Bully Grenay Pas de Calais. »*

Les prisonniers de guerre allemands.

À la présence des réfugiés s'ajoute en 1917, celle des prisonniers de guerre allemands. Trente d'entre eux sont ainsi mis à la disposition des mines de Champleix par les autorités militaires. Ils sont occupés en une seule équipe, au poste de nuit. Deux ouvriers allemands, Léo Glapa, 24 ans et Ernest Richter, 23 ans, s'évadent de la mine de Vendes dans la nuit du 19 au 20 juin 1917. Après avoir erré dans les bois, ils se présentent à la gendarmerie de Mauriac, où ils sont interrogés par Mlle Gaud professeur d'allemand au collège. Ils déclarent avoir à se plaindre de leur chef d'équipe. Ils sont finalement, à leur demande, réintégrés au dépôt de prisonniers d'Aurillac.

Des attributions plus lourdes.

En lisant les comptes-rendus du conseil municipal on perçoit l'augmentation de la charge de travail des élus et la multiplication de leurs attributions en temps de guerre. Avec l'état de siège décrété début août 1914, les autorités civiles et militaires ont renforcé leur contrôle sur les communes. Le maire est sollicité de manière

La municipalité de Bassignac à l'épreuve de la Grande Guerre.

quasi permanente, non seulement par les différentes administrations, mais aussi par ses administrés. Cette charge se répercute aussi sur l'activité du garde champêtre. En juin 1918, le conseil vote un crédit de 40 francs, en faveur de Jean Albessard, « pour supplément de travail ».

C'est au maire que revient la délicate mission d'annoncer officiellement la mort d'un soldat à la famille. Entre 1914 et 1918, on dénombre les noms de quatorze soldats qui sont retranscrits dans les registres des décès de la commune.

Actes de décès de soldats retranscrits dans les actes de l'état civil de la commune de Bassignac d'août 1914 à novembre 1918.

1914	1915	1916	1917	1918
02	03	03	03	03

Antoine Cirkoudou ne verra pas la fin de la guerre. Il décède à son tour à Aurillac, à l'âge de 59 ans, le 26 février 1918. Ses obsèques ont lieu à Bassignac le 1^{er} mars suivant. Il est inhumé dans le petit cimetière à côté de l'église paroissiale, en présence du Sous-préfet de Mauriac, du Docteur Béal, conseiller général du canton de Saignes, de la plupart des maires du canton de Saignes et de nombreuses personnes de Bassignac, Champagnac, Veyrières, Ydes, Saignes. Dans le compte rendu des obsèques que donne le 2 et le 6 mars 1918 le journal républicain de l'arrondissement de Mauriac, *Le Réveil du Cantal*, on retrouve les discours du docteur Béal, d'Antoine Vergne, premier adjoint, et de l'Instituteur Claude Dusserre. Tous font l'éloge de l'élu qui « succombe à l'Aurore de la Victoire sans avoir eu le bonheur de vivre assez

pour assister au retour triomphal de nos vaillants combattants. » Alors que le pays est encore en guerre et va faire face à une nouvelle offensive allemande au printemps 1918, les éloges funèbres prononcés autour de sa tombe rappellent l'engagement de celui qui était devenu le doyen des maires du canton de Saignes. Antoine Vergne, son adjoint qui succède à Antoine Cirkoudou comme maire en décembre 1919, rappelle le souvenir de celui qui « pour toutes les œuvres nées de la guerre donnait sans compter ». L'instituteur du village évoque également la mémoire du maire défunt par ces mots : « il me disait souvent : Je suis un mobilisé de l'arrière et il faut que je fasse mon devoir comme le soldat au front. »

Daniel CHARBONNEL

Sources

L'essentiel des informations qui figurent dans cet article, ont été extraites du registre des délibérations de la commune de Bassignac pour la période 1887-1930 (conservé à la Mairie). Nous avons également utilisé les registres d'état-civil de la commune de Bassignac, le dénombrement de la population communale pour l'année 1911 et les registres matricules consultables en ligne sur le site Internet des Archives départementales du Cantal.

Les articles du 2 et 6 mars publiés dans le Réveil du Cantal, journal de l'arrondissement de Mauriac sont consultables dans les collections de la presse locale aux Archives départementales du Cantal.

Ouvrages utilisés.

Germain Pouget, Le Cantal dans la Grande Guerre, Société des Lettres, sciences et Arts « La Haute-Auvergne », collection mémoire, n° 6, 1998.

« La Grande Guerre », Revue de la Haute-Auvergne, Tome 76, octobre-décembre 2014 (voir notamment l'article de Jean-Luc François, « La vie à l'arrière dans l'arrondissement de Mauriac pendant la Grande Guerre » pages 419-431.

André Avrard, *Champléix, mémoire d'un site*, Vendes, 2000.

Antoine CIRGOUDOU

[1859-1918]

Maire de la commune de Bassignac (Cantal) de 1886 à 1918

(Collection famille Espinasse de Charlus)

